



Paris, le 20 mai 2010

## **Communiqué de presse**

### **NON au financement des retraites par un nouvel impôt immobilier !**

Le Gouvernement a annoncé son intention, pour pérenniser le système français de retraite par répartition, de mettre en place plusieurs mesures, notamment l'augmentation de la durée d'activité et la création d'« *une contribution supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital* ».

Le président de l'UNPI, Jean Perrin, s'oppose à la création d'un nouvel impôt immobilier pour financer les retraites et souligne que le placement immobilier est aujourd'hui surtaxé par rapport à d'autres placements, notamment mobiliers et assurance vie. En effet, les revenus mobiliers bénéficient sur option d'un prélèvement forfaitaire libératoire et les plus values mobilières sont exonérées en deçà d'un seuil annuel de 25.830 €, avec une exonération après 8 ans seulement de détention... Et il n'y a évidemment pas de taxe foncière pour les placements mobiliers !

Jean Perrin rappelle que les propriétaires immobiliers privés, lourdement taxés, ne devront pas être la cible fiscale de cette réforme et demande au Gouvernement de bien mesurer l'impact de toute aggravation de la fiscalité pour les propriétaires de logements anciens, qui ne bénéficient pas de mécanismes d'incitation fiscale, comme la réduction d'impôt « Scellier ».

La crise de l'immobilier, fortement ressentie sur l'ensemble du territoire, ne permet pas une nouvelle taxation de la propriété, sous peine d'aggraver le découragement des bailleurs privés qui sont déjà les plus taxés actuellement. Rappelons qu'ils doivent déjà s'investir pour le Grenelle de l'Environnement et pour proposer des loyers accessibles.

Contact presse :

Anne Pronier

01 44 11 32 54

[info@unpi.org](mailto:info@unpi.org)